



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 73 du 13 septembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté N° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 16 juillet 2024

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté N° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 16 juillet 2024

NOR A R M L 2 4 0 1 5 0 9 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté N° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace.](#)

Référence de publication :

Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace,

Vu le code de la défense, notamment son article R.3231-10 ,

Arrête :

Art. 1^{er}. L'annexe de l'arrêté n° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} août 2024.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace,*

Stéphane MILLE.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES FORMATIONS ADMINISTRATIVES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE.

Base aérienne 104 – Al-Dhafra
Base aérienne 105 – Évreux
Base aérienne 106 – Bordeaux-Mérignac
Base aérienne 107 – Villacoublay
Base aérienne 113 – Saint-Dizier
Base aérienne 115 – Orange
Base aérienne 116 – Luxeuil
Base aérienne 118 – Mont-de-Marsan
Base aérienne 120 – Cazaux
Base aérienne 123 – Orléans
Base aérienne 125 – Istres
Base aérienne 126 – Ventiseri-Solenzara
Base aérienne 133 – Nancy
Base aérienne 181 – Réunion – Saint-Denis de La Réunion
Base aérienne 186 – Nouméa-Tontouta
Base aérienne 188 – Djibouti
Base aérienne 204 – Mérignac Beauséjour
Base aérienne 273 – Romorantin
Base aérienne 278 – Ambérieu
Base aérienne 367 – Cayenne
Base aérienne 701 – Salon-de-Provence
Base aérienne 702 – Avord
Base aérienne 705 – Tours

Base aérienne 709 – Cognac-Châteaubernard
Base aérienne 721 – Rochefort
Base aérienne 722 – Saintes
Base aérienne 921 – Taverny
Base aérienne 942 – Lyon-Mont-Verdun
Détachement air 168 – Abidjan
Détachement air 190 – Tahiti Faa'a
Détachement air 928 – Brest Loperhet
Elément air 470 - Libreville
École des pupilles de l'Air et de l'Espace 749 – Grenoble
Atelier industriel de l'aéronautique d'Ambérieu
Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux
Atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne
Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand
Atelier industriel de l'aéronautique de Cuers-Pierrefeu
Formation administrative 101 – Toulouse
Formation administrative 117 – Paris
25 ^e régiment du génie de l'air – Istres
Unité française de vérification – Creil